

**DEMANDES D'AUTORISATION**  
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 7 février 2018, à compter de 18 h 30,  
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,  
101, promenade CentrepoinTE

**Dossier n<sup>os</sup> :** D08-01-17/B-00440 et D08-01-17/B-00441  
**Propriétaire(s) :** La Société de logement communautaire d'Ottawa  
**Emplacement :** 2193-2195, rue Carnegie  
**Quartier :** 18 - Alta Vista  
**Description officielle :** lot 714 et partie du lot 713, plan enr. 728  
**Zonage :** R2F  
**Règlement de zonage :** 2008-250

**OBJET DES DEMANDES :**

La propriétaire souhaite lotir son bien-fonds en deux parcelles distinctes en vue d'établir des titres fonciers distincts pour chaque unité d'habitation de la maison jumelée existante.

**AUTORISATION REQUISE :**

Pour ce faire, la propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue de cessions, d'une mainlevée partielle d'hypothèque/charge et d'hypothèque. La propriété est représentée par les parties 1 à 6 du plan 4R préliminaire qui accompagne les demandes. Les parcelles séparées sont décrites ci-après :

Demande	Façade	Profondeur	Superficie	Parties	Adresse municipale
B-00440	11,43 m	34,47 m (irrégulière)	394,1 m <sup>2</sup>	1 et 6	2193, rue Carnegie
B-00441	11,70 m	32,59 m (irrégulière)	396,5 m <sup>2</sup>	2 à 5	2195, rue Carnegie

Il semble qu'il existe actuellement une servitude sur la parties 3 et 4 du plan préliminaire au bénéfice d'Hydro Ottawa et de Bell Canada tel qu'il est énoncé dans l'Instr. n° OT44996, et il semble qu'il existe actuellement une servitude sur la parties 4, 5 et 6 du plan préliminaire au bénéfice d'Hydro Ottawa et de Bell Canada tel qu'il est énoncé dans l'Instr. n° OT38041.

**LES DEMANDES** indiquent que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.